



**AG2R LA MONDIALE**

**cpme56**  
MORBIHAN

# TAUX PLEIN ET STRATÉGIES DE FIN DE CARRIÈRE

Ceci est un document exclusivement réservé à l'interne qui ne peut engager la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE



# AGE LÉGAL DE DÉPART EN RETRAITE

Année de naissance	Age légal	Nombre de trimestres requis pour un départ à taux plein avec la réforme
1er septembre - 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	169
1962	62 ans et 6 mois	169
1963	62 ans et 9 mois	170
1964	63 ans	171
1965	63 ans et 3 mois	172
1966	63 ans et 6 mois	172
1967	63 ans et 9 mois	172
1968 à 1972	64 ans	172



# Rachat de Trimestres





## RACHAT DE TRIMESTRES



**Les personnes concernées dépendent du type de rachat.**

Seul le VPLR (Versements Pour La Retraite) est ouverte à tous.



**Racheter des trimestres pour :**

- Effacer d'éventuelle décote en retraite
- Améliorer sa pension de retraite
- Non pris en compte pour la carrière longue (sauf le rachat de trimestres d'apprentissage et rachat Madelin)



**Être éligible :**

Certaines personnes ne sont simplement pas éligibles car elles ne remplissent pas les conditions d'obtention



**Le coût** diffère en fonction des rachats.

Le plus commun est le VPLR, c'est aussi le plus cher.



## RACHAT DE TRIMESTRES : VPLR DITS RACHATS FILLON



Ouvert à toute personne âgée de 20 ans à 66 ans à la date du dépôt de la demande, excepté pour les fonctionnaires où le rachat doit être effectué avant 60 ans



➤ **12 trimestres** rachetables maximum



**Être éligible** : Ces trimestres correspondent à des années d'études et/ou des années incomplètes.



**Le coût** :

- Trois paramètres sont à prendre en compte dans le rachat de trimestres
  - L'âge de l'assuré au moment du rachat
  - Le revenu de l'assuré
- La catégorie socio-professionnelle (Salarié/ SSI/ Profession Libérale / etc...)



## RACHAT DE TRIMESTRES : VPLR DITS RACHATS FILLON



### Les années d'études supérieures

Pour racheter des années d'études supérieures, celles-ci doivent avoir été :

- ✓ validées par un diplôme ;
- ✓ ou suivies dans une classe préparatoire aux grandes écoles (à condition d'avoir été admis ensuite à la grande école en question).

Le régime auprès duquel vous pouvez racheter vos trimestres d'études est le premier auquel vous avez été affilié après vos études.

### Les années incomplètes



Les années incomplètes sont celles où moins de 4 trimestres ont été validés. Certaines périodes de chômage non indemnisé, les périodes de temps partiel, de petits boulots ou de stages peuvent être rachetées.

### Les années d'apprentissage

Permet de racheter des trimestres durant les années où l'apprentissage n'a pas permis de valider 4 trimestres par an  
**==) compatible avec la retraite anticipé/carrière longue**





## RACHAT DE TRIMESTRES : ANNÉES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES OU STAGES

### Post-réforme :

#### ▶ Rachat pour années d'études supérieures

- ✓ Avoir entre 20 et 67 ans au moment de la demande (- de 60 ans pour fonctionnaires et militaires)
- ✓ Ne pas bénéficier d'une retraite personnelle
- ✓ Racheter maximum 4 trimestres de cotisation par an et 12 trimestres au total
- ✓ Années d'études = diplôme post-bac, « grande école » ou classe préparatoire

#### Point d'attention

Le coût du rachat pour année d'étude est réduit si la demande est faite au plus tard le 31/12 de l'année des 40 ans de l'assuré (dans la limite de 4 trimestres)

➤ **1000€** d'abattement forfaitaire par trimestre

#### ▶ Rachat pour stage

- ✓ Avoir effectué un stage rémunéré pendant 2 mois dans le cadre de l'enseignement supérieur à compter du 15 mars 2015
- ✓ Avoir perçu une gratification
- ✓ Demander le rachat avant ses 30 ans



## RACHAT DE TRIMESTRES : RACHAT MADELIN



Travailleurs indépendants uniquement, ou radié depuis moins d'un an



- Rachat de trimestres sur années incomplètes sur les 6 dernières années
- Rachat de la totalité des trimestres manquants par année



- Pour des périodes postérieures à 1972
- Avoir exercé exclusivement pendant cette période une activité SSI,
- Être à jour dans le paiement des cotisations vieillesse et invalidité-décès



- Moyenne des revenus non-salariés cotisés (antérieurs à l'année de la demande)
- Age de l'assuré au moment du rachat.

⇒ **compatible avec la retraite anticipé/carrière longue**

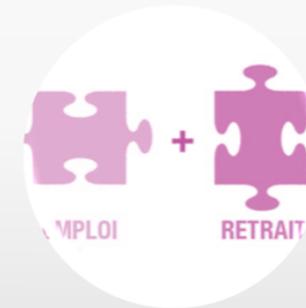
# LES STRATÉGIES DE FIN DE CARRIÈRE



Carrière  
Longue



Retraite  
Progressive



Cumul Emploi  
Retraite



# LES STRATÉGIES DE FIN DE CARRIÈRE



Carrière  
Longue



Retraite  
Progressive



Cumul Emploi  
Retraite





## CARRIÈRE LONGUE OU COMMENT PARTIR PLUS TÔT EN RETRAITE



- Justifier de 5 trimestres avant la fin de l'âge début de carrière (ou 4 si vous êtes de fin d'année)
- Avoir tous les trimestres requis
- Périodes validées dans le cadre de l'apprentissage (entre le 01/07/1972 au 31/12/2013)



### Tous les actifs

- **58 ans** : début de carrière avant **16 ans**
- **60 ans** : début de carrière avant **18 ans**
- **Entre 60 et 62 ans** : début de carrière avant **20 ans**
- **63 ans** : début de carrière avant **21 ans**





## CARRIÈRE LONGUE OU COMMENT PARTIR PLUS TÔT EN RETRAITE

### Eligibilité :



- Prise en compte des périodes cotisées, tous régimes de base confondus.
- Non retenu trimestres VPLR (études supérieures, années incomplètes...)
- Réforme 2023 ajoute les trimestres d'apprentissage rachetés.
- **Des périodes « réputées cotisées » peuvent être ajoutées**
  - 4 max au titre du service national
  - 4 max au titre de l'incapacité temporaire au titre de l'assurance-maladie, maternité et accident du travail
  - 4 max au titre du chômage indemnisé et de chômage partiel
  - 4 max l'Assurance vieillesse parents au foyer (AVPF) et la nouvelle assurance vieillesse des aidants (AVA)
  - 2 max de versement au titre d'une pension d'invalidité
  - Trimestres liés la majoration de durée d'assurance pour pénibilité
  - Sans limite les trimestres de maternité (**attention**, il s'agit **du** « trimestre civil au cours duquel est survenu l'accouchement » et qui a été attribué en raison d'un congé maternité indemnisé par la sécurité sociale)





## CARRIÈRE LONGUE OU COMMENT PARTIR PLUS TÔT EN RETRAITE



### Point de vue du dirigeant (Individu)

- Partir à la retraite dès l'obtention de leurs trimestres pour profiter de la retraite plus tôt
- Fenêtre de transmission ou cession d'entreprise plus étendue et saisir une opportunité plus tôt

### Point de vue du dirigeant (Politique Salariale)

- Anticiper la possibilité pour certains salariés de partir avant 64 ans (GPRH)
- Anticiper et accompagner les salariés atteints par la pénibilité au travail.
- Favoriser le passage de témoin / partage des savoirs et compétences du salarié en Cumul Emploi Retraite



# LES STRATÉGIES DE FIN DE CARRIÈRE



Carrière  
Longue



Retraite  
Progressive



Cumul Emploi  
Retraite





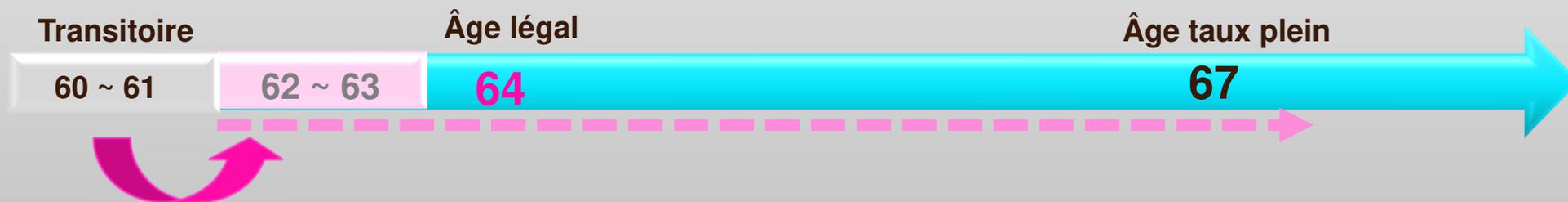
## RETRAITE PROGRESSIVE OU COMMENT LEVER LE PIED



- Aménagement fin de carrière 2 ans avant l'âge légal de départ à la retraite
- 150 trimestres validés
- La retraite progressive est calculée en fonction de la diminution du revenu professionnels  
Ex: Si baisse de 30 % du revenus, vous avez le droit à 30% de votre pension complète



- Salariés du privé, y compris salariés en forfait jour
- Mandataires sociaux
- Artisans-commerçants
- Exploitants agricoles
- Fonctionnaires
- Professionnels libéraux et avocats



**Transitoire** : Né entre le 1er septembre 1961 et le 31 décembre 1967, relèvement de l'âge minimal pour bénéficier d'une retraite progressive évolue en même temps que l'âge légal de départ, à raison de 3 mois par génération.



## RETRAITE PROGRESSIVE OU COMMENT LEVER LE PIED



### Point de vue du dirigeant (Individu)

- Lever le pied / rester actif et poursuivre la construction de ses droits retraite
- Reprise familiale ou non / accompagnement avec cession à terme
- Entreprise en difficulté, baisse du résultat => opportunité de percevoir une partie de sa retraite
- Abaissement de coût du dirigeant, amélioration du résultat en vue d'une cession
- Accompagner son conjoint jusqu'à son départ en retraite

### Point de vue du dirigeant (Politique Salariale)

- Maintien du salarié malgré son souhait de départ en retraite
- Être Pro-actif en vue d'une demande d'un salarié de partir en retraite progressive
- Baisse de la masse salariale
- Favoriser le passage de témoin / partage des savoirs et compétences du salarié en retraite progressive

# LES STRATÉGIES DE FIN DE CARRIÈRE



Carrière  
Longue



Retraite  
Progressive



Cumul Emploi  
Retraite



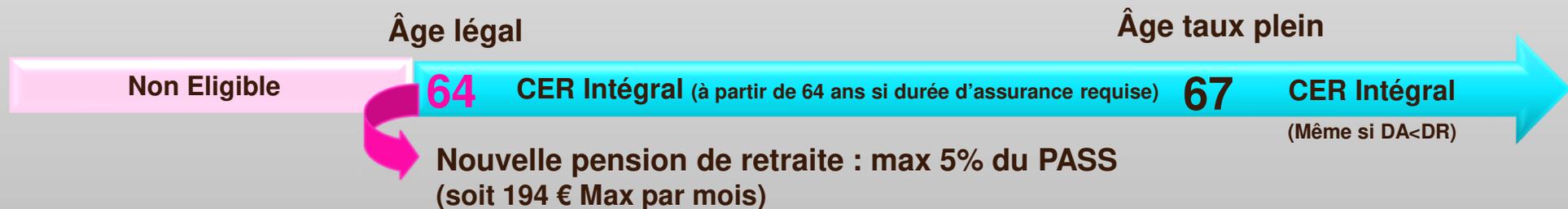


## CUMUL EMPLOI RETRAITE OU COMMENT TRAVAILLER ET PERCEVOIR SA RETRAITE

### CER INTÉGRAL ou Libéralisé



- Avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite
- Respecter la **durée d'assurance requise (Taux Plein)**
- Réforme des retraites 2023 :
  - Génère une nouvelle pension de retraite **uniquement sur les régimes de base**
    - ⇒ Condition pour le salarié : nouvelle entreprise ou carence de 6 mois (même employeur)
    - ⇒ Condition pour un TNS : pas de carence





## CUMUL EMPLOI RETRAITE OU COMMENT TRAVAILLER ET PERCEVOIR SA RETRAITE

### CER RESTREINT OU PLAFONNÉ



- Ne pas respecter une des 2 conditions d'obtention du CER Intégral
  - Départ avant l'âge légal (carrière longue)
  - Départ à partir de l'âge légal sans la durée d'assurance (décote)
- Modalité de mise en place
  - Délai de carence de 6 mois pour les salariés si reprise d'activité dans la même entreprise
  - Pas de délai pour une reprise d'activité chez un autre employeur
  - Pas de délai pour les travailleurs indépendants
  - Ne Permet pas de créer une nouvelle pension





## CUMUL EMPLOI RETRAITE OU COMMENT TRAVAILLER ET PERCEVOIR SA RETRAITE

### CER RESTREINT OU PLAFONNÉ



#### Les plafonds de ressources

Artisans et commerçants	Professions libérales	Régime général (plafond pour le régime de base)	Fonction publique
<p><b>Les revenus annuels</b> ne doivent pas <b>excéder la moitié du PASS</b>, soit 23 169 € en 2024.</p>	<p><b>Les revenus nets</b> ne doivent pas <b>dépasser le PASS</b>, soit 46 338 € pour l'année 2024.</p>	<p><b>Les revenus + pensions de retraite</b> (base + complémentaires) ne doivent pas <b>dépasser la moyenne des salaires</b> perçus au cours du mois de la cessation de la dernière activité salariée et des 2 mois civils précédents</p>	<p>Les revenus ne doivent pas dépasser le tiers du montant annuel brut de la pension de retraite majoré de 7 549,92 € en 2023</p>
<p>Exception : Pour les zones de revitalisation rurale et zones urbaines sensibles : la limite est le PASS, soit 46 338 € pour l'année 2023</p>		<p>Ou 1,6 fois le Smic soit 2825€ /mois depuis le 1er janvier 2024</p>	
		<p>Important : Ce sera le plafond le plus avantageux pour l'assuré qui s'appliquera.</p>	



## CUMUL EMPLOI RETRAITE OU COMMENT TRAVAILLER ET PERCEVOIR SA RETRAITE



### Point de vue du dirigeant (Individu)

- Transmettre son entreprise avec un meilleur résultat
- Accompagner un éventuel repreneur
- Attendre le départ en retraite du conjoint
- Continuer à travailler à son rythme sans perdre de pouvoir d'achat

### Point de vue du dirigeant (Politique Salariale)

- Favoriser le passage de témoin / partage des savoirs et compétences du salarié en Cumul Emploi Retraite Plafonné grâce à une baisse de la masse salariale

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

BONNE FIN DE JOURNÉE

